

<b>Zeitschrift:</b>	Animato
<b>Herausgeber:</b>	Verband Musikschulen Schweiz
<b>Band:</b>	18 (1994)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	OUI à l'article pour l'encouragement à la culture : la culture a rendez-vous avec les électeurs le 12 juin prochain
<b>Autor:</b>	Faller, Olivier
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-959128">https://doi.org/10.5169/seals-959128</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Animato

April 1994

Erscheinungsweise: zweimonatlich

Auflage: 12 637 Expl., weitere Angaben Seite 2

94/2

Kanton Zürich

## VJMZ-Initiative erzielt Rekord!

### 45 523 Unterschriften in klingender Verpackung überreicht

«Das ist die schönste und lieblichste Demo, die Zürich je erlebt hat!» rief begeistert einer der 180 Kantonsräte aus. Am Montagmorgen, 21. März 1994, gab es für die Ratscherrn in Zürich eine grosse Überraschung. Beschwingten Taktstichen gingen sie in die diesmal «klingende» Kaffeepause. Bereits im Foyer des Rathauses wurden sie von einem zwölfköpfigen Blockflötenchor begrüßt. Beim Betreten der Limmatstrasse standen sie einem Lastwagen gegenüber, aus dem abwechselnd gefühlvoll Zigeunermusik und stilvoller Jazz tönten. Auf der Ladefläche standen nicht nur ein Klavier, Notenständer und Musikanten in Aktion, sondern - das Allerwichtigste! - dreizehn (Glückszahl) riesige Schachteln mit total 45 523 Unterschriften, 45 523 SOS-Rufe an die Regierung, die Subventionen für den Unterricht im Kanton Zürich nicht zu streichen. 45 523 ist seit Menschengedenken die grösste Unterschriftenzahl, die für eine kantonale Initiative zusammengekommen ist. Selbst die sensationelle AHV-Initiative im Jahr 1949 erreichte nur 45 491 Unterschriften.

Unter dem Dordach des Polizeigebäudes rockten die «Bad Eggs». Limmatquaibwärts, auf dem

Chefredaktion/Inseratenannahme: Cristina Hospenthal, Scheideggstrasse 81, 8038 Zürich, Telefon und Fax 01/281 23 21  
Rédaction romande: François Joliat, La Clavelière, 1268 Begnins, Téléphone et Télécopie 022/366 38 75



Bundesrätin Ruth Dreifuss eröffnete Abstimmungskampagne für den 12. Juni

Bundesrätin Ruth Dreifuss eröffnete am 21. März im «Musée d'Art et d'Histoire» in Freiburg die Abstimmungskampagne für die Aufnahme eines Kulturförderungsartikels in die Bundesverfassung. Umgeben von Vertretern des Bundesamtes für Kultur (auf dem Bild rechts ist David Streiff, Direktor des BAK) und im Beisein von Kulturschaffenden und Kulturvermittlern betonte die Bundesrätin, dass das zweisprachige Freiburg bewusst gewählt wurde, um auch die sprachlich-kulturelle Komponente des Artikels anknüpfen zu lassen. Der Bund könne ohne diesen Artikel kein Kulturförderungskonzept entwickeln, welches die kulturelle Breite der Schweiz angemessen berücksichtige.

(Foto: RH)

## OUI à l'article pour l'encouragement à la Culture

### La Culture a rendez-vous avec les électeurs le 12 juin prochain

Le 12 juin 1994 le peuple suisse est appelé à se prononcer sur l'inscription dans la Constitution Fédérale d'un article sur l'encouragement à la Culture. Encourager la Culture est un devoir de l'Etat qui n'a, jusqu'à maintenant, pas d'autre base légale que le droit coutumier. Par les temps qui courent, où l'on cherche systématiquement comment moins dépenser, il est de première importance d'asseoir cette base légale et d'inscrire dans la Constitution Fédérale un article culturel.

Or, à côté de quelques lignes sur les écoles et quelques autres concernant le cinéma, la Constitution Fédérale ne contient aucun article d'encouragement à la Culture. Pourtant l'Etat s'acquête, depuis longtemps, de nombreuses tâches culturelles et, sans ces activités, notre identité ne serait pas ce qu'elle est actuellement. Par cet article constitutionnel, nous montrons clairement que nous considérons la Culture comme une valeur fondamentale de notre société.

Un OUI à l'article sur l'encouragement à la Culture n'apportera que peu de changements à moyen terme. Il ne lie pas la Confédération financièrement, il n'étatise pas non plus la Culture puisque la Confédération vient seulement soutenir les Cantons, Communes ou privés dans leurs actions. Par contre un résultat négatif aurait de très néfastes conséquences. De toute évidence, si le se produira un changement fondamental. A l'opposé de l'actuelle habitude, c'est à une renonciation de tout soutien de la Culture que nous amènerait un refus populaire. Il serait alors très difficile pour la Confédération de continuer ses activités de soutien à la Culture par le biais de sociétés telles que Pro Helvetia ou autre. Il serait aussi très difficile pour tous les artistes et pour toutes les institutions culturelles de négocier avec les politiciens qui auraient beau jeu de répondre que le peuple n'a pas voulu soutenir la Culture.

Il ne s'agit pas de voter, d'ailleurs, un article culturel tel que le pour-cent culturel, il ne s'agit que de voter un article pour l'*encouragement à la Culture*. Ce n'est que très rarement que les chambres fédérales se sont pareillement entendues sur un projet. Un danger subsiste toutefois: celui de l'indifférence, et plus particulièrement, dans nos rangs. Le fait que la votation portera aussi sur le projet des casques bleus et sur la nouvelle loi sur la naturalisation pourrait entraîner une réaction négative importante aussi l'article sur la Culture.

C'est pourquoi, il est très important que toutes les personnes actives dans le domaine de la Culture prennent leur part de responsabilité et fassent en sorte que cette initiative soit adoptée par le peuple et les Cantons. Il ne s'agit pas,

comme parfois, de contester les arguments de quelques rares opposants, par ailleurs encore très discrets, mais il s'agit de mobiliser le potentiel d'électeurs que nous touchons par nos activités d'enseignement et, en tout premier lieu, nous mobiliser nous-mêmes.

Les partisans de cette initiative ne disposent que de très petits moyens; il est prévu de faire une petite campagne par affiches. Il est donc primordial de trouver d'autres chemins pour arriver à nos fins.

Pour l'ASEM, il ne fait aucun doute que les écoles de musique se doivent de militer pour le OUI. En plus d'une information interne à l'adresse des professeurs, il faudra prévoir des actions à l'intention du public. Organiser des manifestations particulières, dites quelques mots au début d'auditions ou concerts, laissez votre imagination s'exprimer. La semaine du 25 avril au 1er mai sera sur tout le territoire de la Confédération la semaine phare de toutes les actions de sensibilisation de la population.

Il importe que chacun de nous fasse comprendre que la Culture n'est pas seulement un art, peinture, littérature, musique de toute sorte, populaire, classique ou autre, mais que la Culture est une partie de l'identité propre d'un peuple, qu'elle est fondamentale et que pour cette raison il vaut la peine de l'encourager. Nous ne devrions pas manquer la chance que nous donne cette votation de faire passer le message.

Olivier Faller, Membre du Comité de l'ASEM

## In dieser Nummer

Aktuelle Berichte und Meldungen	5, 7, 8, 15, 16, 19
VMS-Mitgliederversammlung in Biel	2+3
Die Lücke in der Bundesverfassung	3
Zürcher Musikschulen gehen vor Gericht	5
Zur Fünftagewoche im Kanton Zürich	5
David Streiff: Musikerziehung, eine Kulturaufgabe	7
Esther Herrmann: Von der Problematik des Gruppenunterrichtes	9
Werner Schmitt: Die fachlich-pädagogischen Aufgaben der Musikschulleitung	11
Neue Bücher/Noten	12+13
«Argumente» für die Musikerziehung	14
75 Jahre Musikschule Chur	16
Ein Tag in der Musikschule	16
R. Kubik: Urtext und Interpretation	17
Musikschulporträt: Liestal	19
Inserate Kurse/Veranstaltungen	4, 6, 8
Stellenanzeiger	18, 20, 21, 22, 23

## A lire en français

...voir les pages	3, 8, 10, 11
Assemblée générale à Bienné	3
Informations sur la CREMC	8
R. v. Gutzeit: La musique d'ensemble	10+11